

Bulletin d'adhésion 2026¹ (à remplir tous les ans)
A retourner impérativement avant le 28 février 2026.

ADHERENT :

Nom **Prénom** : Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone ____/____/____/____/____ Mail (lisible) :

STATUT :

Service et lieu d'affectation : Date d'entrée dans la collectivité : ____/____/____

Titulaire CDI

Retraité(e) en retraite depuis le ____/____/____ Les retraités âgés de plus de 70 ans sont exclus (article VI statuts)

***Stagiaires, contractuels, apprentis**, merci de joindre une copie de votre contrat de travail, sans ces documents nous ne pourrons pas vous inscrire à l'Amicale.

Stagiaire* Contractuel* Apprenti* **Contrat du** ____/____/20____ **au** ____/____/20____

Situation de famille (Joindre un justificatif pour tout nouvel événement pacs, mariage, concubinage).

Célibataire Concubinage Pacsé Marié Divorcé Famille recomposée Veuf(Ve)

CONJOINT :

Nom **Prénom** : Date de naissance : ____/____/____

Nombre d'enfants à charge de l'adhérent exclusivement de moins de 18 ans : ____

Nom Prénom Date de naissance ____/____/____

Nom Prénom Date de naissance ____/____/____

Nom Prénom Date de naissance ____/____/____

Je soussigné(e), demande à être admis (e) à l'**Amicale** du personnel Territorial de la Hague et déclare me conformer aux statuts. Je joins de préférence un chèque bancaire de **20€ (30€ pour les retraités)** établi à l'ordre de l'Amicale.

1. Agent titulaire ou stagiaire de la commune de la Hague en position d'activité, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, mis à disposition, en congé parental ou en congé spécial, soit rémunéré sur le budget de la commune de la Hague. Sont donc expressément exclus, les agents en disponibilité ou en détachement vers une autre collectivité ou un établissement public ; Agent retraité ayant été titulaire ou en CDI (au titre de l'article 3 alinéa 8 de la loi du 26/01/84 modifiée) auprès de la commune de la Hague, à condition que celle-ci ait été le dernier employeur de l'agent et que ce dernier ait eu au minimum une ancienneté en qualité de titulaire dans cette dite collectivité au moins égale à 10 années de service public. Si ces conditions sont remplies, l'agent pourra alors être adhérent de l' « Amicale ». Par contre, au-delà d'une durée de 5 ans à compter du 1er janvier suivant la date effective de départ en retraite, les retraités bénéficieront de toutes les activités sauf des chèques vacances et la participation de l'amicale pour les séjours (si toutefois ils ont été retenus puisqu'ils ne sont pas prioritaires). Agent non titulaire ayant été présent depuis le 1er septembre de l'année N-1 et pour l'agent non titulaire qui arrive au 1er janvier de l'année N, présenter un contrat de travail de 6 mois au sein des services de la commune de la Hague, du CCAS, de l'EHPAD ou du SSIAD. L'agent n'a plus droit aux prestations à compter de son départ. (1)Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'amicale territoriale de la Hague pour gérer les manifestations. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la secrétaire, le président, et la trésorière. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'amicale.]. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date et signature: ____/____/2026